



Reclamation dépôt de garantie par loca pass

Par **stéphanie**, le **05/05/2008** à **15:47**

Bonjour,

Tout d'abord merci aux personnes qui pourront me répondre.

Voilà j'ai été locataire d'un appartement pendant 4 ans avec mon mari et mes 2 enfants. Quand nous avons loué l'appartement nous sommes passé par loca pass qui prenait en charge le dépôt de garantie.

Nous avons rendu l'appartement l'année dernière et l'agence immobilière n'a pas rendu le dépôt de garantie à loca pass soit disant pour l'état des lieux. Quand nous avons rendu l'appartement il était d'un état irréprochable après 4 ans de vie. les 2 parties ont signés l'état des lieux avec aucunes réserves d'indiquées. quelques semaines après nous avons reçu un devis d'une société dans le bâtiment pour un montant de 4000€ dont 1600€ à notre charge (refaire les peintures de tout l'appartement). Je suis contre !!! Par contre loca pass se retourne contre moi et a donné mon dossier à un huissier. Après plusieurs lettres recommandées avec aux 2 parties la situation ne change pas.

Quels sont mes recours. Merci beaucoup